



CHARTRE de l'adulte accompagnateur à l'Écolothèque



1. SÉCURITÉ

- Le parent accompagnateur s'occupe d'un groupe d'enfants et non de son seul enfant. Il est d'ailleurs souhaitable que lors des activités il ne soit pas dans le groupe de son enfant.
- Il s'assure que les enfants dont il a la charge restent groupés et autour de lui.
- Il respecte le programme de la sortie donné par les animateurs.
- Il est attentif aux explications des enseignants ou intervenants, aux besoins des enfants et à l'environnement.

2. ATTITUDE

- L'adulte accompagnant n'utilise pas son téléphone portable sauf en cas d'extrême nécessité.
- Il ne fume pas dans l'enceinte de l'Écolothèque.
- Il s'exprime correctement et ne fait aucun commentaire désobligeant.
- Il respecte les mêmes consignes que celles données aux enfants : silence, propreté des lieux, écoute.

3. RÔLE

- L'adulte accompagne les enfants dans les activités pédagogiques.
- Il veille au bien-être des enfants (soif, passage aux toilettes).
- Il s'assure à ce que les enfants ne se mettent pas en danger, à ce qu'ils aient une conduite correcte et ne commettent pas de dégradations.
- Il ne répond pas à la place des enfants et n'intervient pas dans le déroulement de l'activité s'il n'est pas sollicité.

Nous vous remercions de votre implication et du temps que vous consacrez aux enfants.

J'ai pris connaissance des différentes dispositions d'encadrement lors la sortie à l'Écolothèque et les accepte.

Prénom :

Signature :

NOM :

Date :